



# COMMUNIQUE DE PRESSE

L'application de la réforme de l'organisation du temps de travail, voulue par le Directeur Général, entraîne dans les établissements une situation de tension extrême dans un contexte où les conditions de travail sont rendues très difficiles par les plans d'économie successifs.

L'ouverture de véritables négociations concernant le temps de travail et son organisation à l'APHP, nécessitent plus que l'application d'une réforme signée par la seule CFDT.

Ce qui implique au préalable le retrait de l'arrêté du 1<sup>er</sup> avril 2016.

Nous exigeons :

- **La présence du Directeur général dans le cadre du dialogue social et du respect du personnel de l'AP-HP qui subit l'application de l'arrêté du 1<sup>er</sup> avril 2016**
- **L'abrogation de l'arrêté du 1<sup>er</sup> avril et de la réforme OTT**
- **La mise en place de véritables moyens humains et financiers afin d'appliquer une véritable réduction du temps de travail à l'APHP.**
- **La résorption des Comptes Epargnes Temps avec les moyens à hauteur**
- **La mise en stage de tous les contractuels**
- **Le respect de la vie privée en respectant les plannings et les roulements**

Nous appelons l'ensemble du personnel de l'APHP à amplifier la mobilisation jusqu'au retrait de la réforme OTT.

Paris, le 03 octobre 2016